



# Énergie fiable et durable

## Infrastructure



Réseau de distribution de l'électricité – actifs totaux :

**26 215 324 533 \$<sup>1</sup>**

**2,1 milliards de dollars<sup>1</sup>**  
investis dans le réseau d'électricité

**551 km<sup>1</sup>**  
de nouveaux câbles et de nouvelles installations  
de distribution

**641 km**  
de lignes de transport d'électricité dont la  
construction est approuvée



Réseau de distribution du gaz naturel – actifs totaux :

**18 100 774 972 \$<sup>1</sup>**

**168 millions de dollars**  
investis dans les infrastructures de gaz naturel

Approbation de la construction et  
du remplacement de

**36 km**  
de gazoducs :

- 4,8 km dans la ville de Toronto
- 7,0 km dans la municipalité régionale de Durham
- 19,0 km dans la ville de Lakeshore et dans la ville de Kingsville, dans le comté d'Essex
- 5,2 km dans les comtés d'Oxford et de Norfolk

## Gestion des coûts



Facture mensuelle moyenne de gaz  
naturel pour le secteur résidentiel :

**71,26 \$**

Les charges d'exploitation de la CEO par consommateur annuellement en 2018–2019 étaient de **5,16 \$**, une réduction de **0,18 \$** en raison d'une augmentation des coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux découlant de la dotation des postes vacants et de l'inflation.



Facture mensuelle  
moyenne d'électricité  
pour le secteur résidentiel :

**113,26 \$<sup>2</sup>**

Des augmentations de tarif de **0,25 %**, en moyenne, pour les **54** distributeurs d'électricité qui ont déposé des demandes de hausse annuelle liée au taux d'inflation.

Environ **12,2 millions de dollars** en augmentations tarifaires évitées grâce à notre examen de **6** requêtes tarifaires importantes présentées par des distributeurs d'électricité

Nombre de requêtes tarifaires rendues : **74**  
Nombre de décisions rendues : **272**

<sup>1</sup> Source : Données de présentation de rapports et tenue de dossiers de 2018 telles que transmises par les distributeurs de gaz naturel et d'électricité le 30 avril 2018 (pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018).

<sup>2</sup> Données qui reflètent les répercussions de la Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.